

Dispositif d'évaluation des écarts de rémunération entre les Femmes et les Hommes 2023



Depuis 2019, obligation pour les employeurs de mettre en place d'un **dispositif d'évaluation des écarts de rémunération** entre les femmes et les hommes. Ce dispositif conduit à une **notation sociale publique** de l'entreprise.

Dans les entreprises **< 250 salariés**,

l'Index se calcule chaque année à partir de **4 indicateurs**, qui donnent une notation qui varie de 0 à 100.

- **En cas d'Index <75 points**, les entreprises doivent publier leurs mesures de correction et de rattrapage. Elles disposent de 3 ans pour améliorer leur notation pour devenir vertueuses
- **Les entreprises ayant +75 points** sont considérées comme **VERTUEUSES**.
- **En cas d'Index <85 points**, les entreprises doivent fixer et publier des objectifs de progression de chacun des indicateurs. (en 2022 : **CSA = 82/100**)

En cas de non-publication de ses résultats de manière visible et lisible, de non mise en œuvre de mesures correctives ou d'inefficience de celles-ci (sous 3 ans), l'entreprise s'expose à une pénalité financière jusqu'à 1% de sa masse salariale annuelle.

Indicateurs 2023

L'écart de rémunération :

comparaison des rémunérations moyennes des femmes et des hommes, par tranche d'âge et par catégorie socio-professionnelle.

(1,2% en faveur des femmes = 38 points)

0% d'écart = 40 pts
1% d'écart = 39 pts
5% d'écart = 35 pts
10% d'écart = 27 pts
>20% d'écart = 0 pt

38/40

L'écart de répartition des augmentations individuelles entre les femmes et les hommes.

(11,5% en faveur des hommes, réduit l'écart du 1^{er} indicateur donc = 35 points)

< 2 % = 35 pts
2,1 à 5 % = 25 pts
5,1 à 10 % = 15 pts
>10 % = 0 pt

35/35

Le pourcentage de salariées augmentées au retour de congé de maternité avant la fin de l'année de référence.

(Pas de retour de congé maternité = incalculable)

100% = 15 pts
1 pas augmentée = 0pt

NC/15

Le nombre de personnes du sexe sous-représenté dans les 10 plus hautes rémunérations.

(7 Femmes et 3 Hommes = 5 points)

4 ou 5 = 10 pts
2 ou 3 = 5 pts
0 ou 1 = 0 pt

5/10

= 78/85

92

100

vs **82/100**
en 2022

